

CONCOURS ENM 2013

Culture générale

« L'eau »

Corrigé proposé par Franck Kessler

Au commencement était l'eau. L'eau recouvrait la surface de la Terre. Au troisième jour du monde, Dieu dit : « Que les eaux qui sont sous le ciel s'amassent en une seule masse et qu'apparaisse le continent et il en fut ainsi. Dieu appela le continent « terre » et la masse des eaux « mers », et Dieu vit que cela était bon ». La Genèse offre une interprétation de l'origine du monde, et souligne le paradoxe que constitue l'eau. Dans une première approche, l'eau est en effet une entité centrale, première. Les usages de l'eau sont à ce titre multiples pour les êtres vivants. Composés d'eau dans une proportion élevée, les humains ne peuvent vivre sans elle. L'eau est facteur de santé, d'hygiène, et sert aux pratiques médicales, culturelles ou religieuses. Pourtant, l'eau est dans le même temps mystérieuse et insaisissable. Les théologiens ont longtemps discuté de la nature des eaux – subtile et légère pour les uns, lourde et tangible pour les autres – ou encore de sa couleur. Dans ses Etymologies, Isidore de Séville décrit une eau tantôt *flavum* (jaune-rouge), *luculentum* (claire, brillante) ou encore *atrum* (sombre). L'eau est restée longtemps une terra incognita, « étendue sans substance ni couleur » selon Aristote, un ensemble dont on ne connaît ni l'étendue, ni la profondeur, ni les mouvements, les marées étant associées à la respiration d'un grand animal. Centrale et inconnue, vitale et fragile, telles sont les contradictions de l'eau. Et cette ambivalence fondatrice se retrouve aujourd'hui. Au cœur de la modernité (irrigation, échanges commerciaux), l'eau fait l'objet de plusieurs craintes reflétées par les débats d'actualité sur les tempêtes et inondations, les périodes de sécheresse (canicule de l'été 2003), la pollution par les nitrates, la situation des côtes marines, ou encore l'impact du réchauffement climatique sur les océans. La gestion de l'eau doit ainsi répondre à plusieurs enjeux fondamentaux dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées, la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, la prévention des pollutions permanentes et accidentelles, la prévention et la gestion des inondations et les sécheresses. La France doit ainsi concilier la nécessité de répondre aux besoins en eau de sa population et de ses diverses activités économiques, et la préservation de la ressource, tout en maintenant un rythme de dépenses soutenable pour le budget de l'État.

Méconnue et fascinante, l'eau est d'abord une allégorie du destin humain, au cœur de l'imaginaire occidental, avant de devenir avec le désenchantement du monde, une réalité apaisée saisie par le droit (I). Si la priorité du siècle dernier fut avant tout d'approvisionner en eau l'ensemble de la population grâce à la construction d'un réseau d'infrastructures performant, celle du XXI^e siècle sera de protéger la ressource en qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique. Face à cette nouvelle donne, la politique de l'eau, axée essentiellement sur le petit cycle de l'eau (production-consommation-traitement), n'est plus adaptée et doit évoluer afin d'intégrer le grand cycle de l'eau, à savoir la protection de la ressource en eau et des zones humides (II).

- I) **Si l'eau est, au cœur de l'imaginaire occidental, une véritable allégorie du destin humain, l'eau devient avec le désenchantement du monde une réalité partiellement apaisée saisie par le droit**

L'eau est une allégorie du destin humain et fascine les hommes bien qu'elle demeure source d'angoisses (A). L'appréhension pacifiée de l'eau résulte du désenchantement du monde, l'eau étant alors saisie par le droit du fait de sa centralité pour l'avenir de la communauté humaine (B).

A) L'eau et l'imaginaire occidental

1/ L'eau est, au cœur de l'imaginaire occidental, une véritable allégorie du destin du monde et de la vie humaine

L'eau est au cœur de la pensée mythologique et religieuse, et scande les trois grandes étapes de la vie humaine : la naissance ou le commencement, la croissance et la puissance, enfin la mort.

L'eau est d'abord un symbole de vie. Au sein du jardin d'Eden, la fontaine de Jouvence est la source d'eau émergeant aux pieds de l'arbre de la connaissance, et représente l'immortalité ou le perpétuel rajeunissement. De même, on entre dans la communauté chrétienne par le baptême, sacrement qui tisse un lien unissant le catholique avec Dieu mais aussi avec tous les baptisés. Le rite en est accompli par un prêtre ou un diacre. L'immersion dans l'eau des débuts du christianisme ou les quelques gouttes d'eau d'aujourd'hui symbolisent la purification du baptisé qui est lavé du péché originel.

L'eau est aussi, par sa majesté, un symbole de liberté et de puissance. Une expression poétique de l'eau comme liberté émane du Bateau ivre de Rimbaud. Le bateau rompt ses amarres, la mer devient symbole de l'Inconnu, le naufrage y est décrit comme la plongée voluptueuse dans un monde édénique. Symbole de liberté, de vie, l'eau est aussi propre à l'affirmation de la puissance, à l'image du bassin de Neptune, construit sous la direction de Le Nôtre entre 1679 et 1681. Nommé alors pièce d'eau sous le Dragon, ou pièce des Sapins, Ange-Jacques Gabriel en modifia légèrement le tracé en 1736 et, en 1740, on mit en place le décor sculpté composé de trois groupes : *Neptune et Amphitrite* (Neptune brandit son trident, Amphitrite reçoit les richesses de la mer que lui présente une Naïade, sur le char marin accompagnés de Tritons et de monstres marins), *Protée* ainsi que *Le Dieu Océan*. Le nouveau bassin, comportant quatre-vingt-dix-neuf jets d'eau, est inauguré par Louis XV, et suscita l'admiration par le nombre, l'ampleur et la variété des jets d'eau jouant sur les sculptures de plomb.

L'eau est enfin source d'épreuves et de tragédies. Observant la méchanceté et la perversité de l'homme, Dieu décide de faire tomber un Déluge sur la terre pour y détruire toute vie. Le Déluge relate les pluies catastrophiques et les inondations qui exterminèrent hommes et animaux. La pluie tomba sans discontinuer pendant quarante jours et quarante nuits. Les eaux finirent par couvrir même les plus hautes montagnes, qu'elles dépassèrent de plus de quinze coudées. Toutes les créatures vivantes s'éteignirent, et seuls Noé et les siens purent survivre. Au-delà de ce mythe originel, l'eau est aussi source de tragédies individuelles. Dans un court poème sans titre, désigné donc par son incipit, Demain dès l'aube, Victor Hugo raconte à la première personne le voyage qu'il va entreprendre, et s'adresse directement à sa fille, Léopoldine, qui repose à Villequier, en Normandie, le village où elle est morte noyée en 1843 à l'âge de 19 ans. Charles Vacquerie, son mari, tenta de lui porter secours, mais n'y parvenant pas, se laissa couler au fond de la Seine. On peut relever que le destin tragique individuel croise parfois l'Histoire. Il en va ainsi de la légende du roi Egée qui, dans la mythologie grecque, se serait suicidé lors du retour de Crète de son fils Thésée. Les marins devaient utiliser des voiles blanches à leurs navires si Thésée revenait vivant, et noires si celui-ci avait péri lors de son duel contre le Minotaure. Toutefois, l'équipage oublia cette consigne. Lorsque les bateaux revinrent, Égée crut alors

que son fils était mort et, submergé de douleur, se tua en se jetant à la mer, donnant son nom à celle-ci. De même, la très populaire histoire de Tristan et Iseut nous rappelle que l'eau est source de tragédie, à la fois individuelle et collective. Malgré cet héritage, l'eau fascine les hommes mais demeure une entité anxiogène.

2 - L'eau fascine mais demeure un élément anxiogène

L'eau fascine car elle est l'inconnu, le mystère et l'aventure. Cet attrait est au cœur du roman majeur de Julien Gracq, Le rivage des Syrtes. La mer des Syrtes sépare Orsenna du Farghestan, deux cités qui sont en guerre depuis trois cent ans. Mais il y a longtemps que l'hostilité armée a laissé place à une forme de défiance et de langueur. « La mer des Syrtes devant ainsi, par degrés, une vraie mer morte que personne ne songea plus à traverser ». Pour cette raison, cette mer fascine Aldo, un jeune aristocrate de la principauté d'Orsenna, qui, à la suite d'un chagrin d'amour, souhaite quitter cette ville moribonde. Il demande et obtient un poste d'observateur dans une garnison lointaine. La traversée de cette « eau initiatique » est le signe d'une vie nouvelle, au service de la Seigneurie, et l'attente, cette « maladie de la langueur », se focalisera sur l'eau et l'horizon, dans la perspective d'un affrontement avec le Farghestan. Sur un autre plan, dans l'œuvre de Jules Verne, la mer est fascinante par la diversité et la beauté des paysages qu'elle présente. Les couchers de soleil sur l'Atlantique contemplés depuis la côte écossaise (Le Rayon vert), la mer souterraine découverte par Lidenbrock (Voyage au centre de la Terre), et bien sûr Vingt Mille Lieues sous les mers (poissons multicolores, forêts minéralisées...).

Mais l'eau demeure un élément anxiogène car deux obstacles se dressent face à la volonté de maîtrise de l'eau : les possibilités techniques et les représentations mentales. Au-delà des colonnes d'Hercules, bornes mettant en garde les marins contre une trop grande audace et que l'on voit figurer sur quelques mappemondes, s'ouvre un domaine associé aux plus grands dangers et à la mort. Dans Phédon, Platon envisage le fond des mers en communication permanente avec les profondeurs de la Terre, où des trous de diamètres différents permettent la circulation des eaux, du feu, de la vie. Par son caractère imprévisible, la mer suscite la terreur et l'effroi. Pour les Grecs, la mer est le royaume de Poséidon (Neptune pour les latins), qui décide de son calme ou de son déchaînement. Ainsi, dès les premiers vers de l'Odyssée, Ulysse apparaît comme un navigateur malgré lui. Épopée du retour, l'Odyssée chante un retour sans cesse contrarié, douloureux, dont les étapes sont autant d'escales involontaires, par une succession de coups de vent et de naufrages. Et l'actualité réactive cet héritage anxiogène. En décembre 2004, un séisme de magnitude 9,1 à 9,3 au large de l'Indonésie provoque un tsunami qui touche les pays d'Asie du Sud causant plus de 200 000 morts. Face à l'indicible, c'est peut-être la littérature qui permet de saisir la soudaineté et la cruauté de l'évènement. Emmanuel Carrère, dans D'autres vies que la mienne, relate la destruction et la désolation qu'il situe au Sri Lanka. « Tout était calme, la journée allait être belle (...). A un moment, il a pris conscience que les corneilles avaient disparu, qu'on n'entendait plus de chants d'oiseaux. C'est alors que la vague est arrivée. Un instant plus tôt la mer était étale, un instant plus tard c'était un mur aussi haut qu'un gratte-ciel et qui tombait sur lui ». En mars 2011, au Japon, un séisme de magnitude 9,0 déclenche un tsunami d'une hauteur de 20 à 30 m qui ravage des centaines de kilomètres de côtes au nord de Tokyo. Une vague de 14 m frappe la centrale nucléaire de Fukushima. 23 500 personnes sont mortes ou disparues. Comme le relève Jean-Pierre Dupuy dans Petite métaphysique des tsunamis, la violence et la soudaineté de certains raz de marée annihilent la raison et induisent un retour aux explications magiques. La catastrophe naturelle est toujours le dessin d'un Dieu ou d'une force auto-référentielle (la nature se venge). Le discours prophétique et apocalyptique retrouve une vigueur nouvelle. L'Apocalypse de saint Jean (« Alors je vis sortir de la mer une Bête portant sept têtes et dix cornes ») est alors souvent citée.

B) Avec le « désenchantement du monde », l'eau devient une réalité apaisée au cœur de la modernité, et est à ce titre saisie par le droit

1 - La maîtrise de l'eau, source de découvertes, de développement et d'identité est au cœur de la modernité et est saisie par le droit

Le fait maritime n'est pas une conséquence de la mondialisation, il en est la cause première. Dans La mondialisation par la mer, un article paru dans la revue Esprit en juin 2013, Alice Béja écrit : « La mer est intrinsèquement liée à la mondialisation, que celle-ci se place sous la bannière de la conquête ou de l'échange ; elle représente une opportunité, sur le plan économique, mais pas uniquement, la culture de mer pouvant favoriser une internationalisation des mentalités et une fluidification des processus politiques ». Le XVI^e siècle constitue à cet égard un tournant. « Le monde n'a jamais été aussi grand qu'au XVI^e siècle. Avant la terre n'avait jamais constitué une unité, un oecumène » note Pierre Chaunu dans Conquête et exploitation des nouveaux mondes. Après la découverte de l'estuaire du Congo en 1482 et le franchissement du cap de Bonne-Espérance par Bartolomeo Dias en 1487, c'est en 1497 qu'est enfin ouverte une route portugaise vers les Indes (Vasco de Gama). Magellan et Elcano font le premier tour du monde entre 1519 et 1522. L'eau est vitesse, mouvement et lien. Avec le caractère routinier et l'optimisation des techniques maritimes, le voyage en mer a progressivement perdu une bonne partie de ses mystères. L'eau offre la possibilité de circuler librement sur les mers et océans. On sait le rôle clef des républiques maritimes dans la naissance du capitalisme, à l'instar d'Amalfi qui atteint le zénith de son influence autour de l'an mil, avant d'être dépassée par Venise, Gênes et Naples, suite au raz-de-marée qui la frappe en 1343. L'eau est plus largement un outil facilitant les échanges entre les hommes : 95 % des communications passent par les réseaux de câbles et fibres optiques au fond des océans. De plus, le navire est plus commode et beaucoup moins onéreux que tous les autres modes de transport, la voie maritime étant plus directe. Le chargement d'un seul porte-conteneurs correspond à celui d'un convoi de 6000 camions semi-remorques. Plus de 50 000 navires de haute mer sillonnent en permanence les océans. Et le transport maritime ne génère que 3% des émissions de CO₂, pour plus de 90% des marchandises transportées. A ce titre, la France dispose d'un avantage stratégique, étant la deuxième zone maritime mondiale, avec une surface de 11 millions de kilomètres carrés. Plus de 305 000 personnes ont en France un emploi directement lié à la mer et génèrent 51 milliards d'euros de valeur ajoutée. Ces activités sont multiples : l'exploitation de pétrole (30% de la production mondiale d'hydrocarbures est issue des exploitations offshore, et les fonds marins recèlent 90% des réserves mondiales), le transport maritime, la sécurité maritime, le tourisme, la météorologie. Enfin, l'eau est au cœur de la définition identitaire. Elle est la première frontière. C'est l'océan qui *fait* les Etats-Unis. La mer est créatrice d'une identité. Le *Mayflower* qui fait route vers la Virginie en 1620, route durant laquelle les passagers prononcent l'égalité des passagers, fonde la base d'une nation à venir. L'eau est ainsi au cœur de la modernité, et est représentée sous les traits d'une entité bienveillante.

La représentation de l'eau est apaisée et a alors trait au sublime. L'eau est cette force intacte, cette énergie qui incite à la rêverie. Eugène Boudin invente le genre des scènes de plage sous le second Empire. « Je ferai autre chose, mais je serai toujours le peintre des plages ». Peintre des plages de la côte normande, peintre des « beautés météorologiques » selon le mot de Baudelaire, Boudin a restitué l'ambiance des bords de mer. « Je considère Eugène Boudin comme mon maître » écrivit Claude Monet à la fin de sa vie. Même s'il n'est pas identifié comme tel, Boudin annonce l'impressionnisme avec un traitement circonstancié et atmosphérique des scènes qu'il peint, comme Argenteuil, les régates, un thème qui sera largement décliné par Monet.

2 - Eu égard à la place éminente qu'occupe l'eau dans la vie sociale, l'État est intervenu pour définir les règles de sa gestion et de son utilisation

En France, le droit applicable à l'eau et ses usages est marqué par sa complexité et sa compartimenté. Les sources sont multiples et fragmentées : le code civil (l'eau, chose qui n'appartient à personne, voit son usage borné par les droits que chacun tire de son droit de propriété), le code rural, le code minier le code de l'urbanisme, ou le code de l'environnement, sont quelques textes régissant la question. La France a mis en place un système de gestion original. Ce système, régi notamment par la loi du 16 décembre 1964, se définit par une gestion fortement décentralisée et intégrée par bassin hydrographique avec une gouvernance multi-acteurs impliquant les comités de bassin (organisme consultatif rassemblant des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers) et les agences de l'eau (organisme exécutif). Cette gestion s'appuie sur des

exercices de planification pluriannuels sur six ans. Selon le principe adopté de « l'eau paie l'eau », les usagers supportent, par le biais de leur facture d'eau, l'essentiel des dépenses liées à la gestion de l'eau et de son assainissement réalisées par les communes, les recettes devant équilibrer les dépenses. De même, les agences de l'eau sont chargées de collecter et de redistribuer les redevances selon les principes du « pollueur-payeur » et de l'« utilisateur-payeur » afin de mener des actions d'optimisation de la gestion de la ressource. La loi du 30 décembre 2006 a consacré la compétence communale en matière d'eau potable. Ce service de l'eau destiné à la consommation humaine se décompose en quatre prestations -production, distribution, collecte, traitement- qui peuvent être exercées directement par la commune ou sous la forme de la régie ou de la délégation. Il en résulte un tableau très complexe, auquel s'ajoute l'action européenne et internationale.

Le droit européen a une place croissante sur le terrain du droit de l'eau. Si la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne vise pas directement la question de l'eau, la Cour européenne a pu rattacher le droit à l'eau saine à l'article 8 qui protège la vie privée et familiale. La Cour condamne par ailleurs certaines atteintes portées à l'accès à l'eau comme des traitements inhumains et dégradants. Il est à noter que le Conseil de l'Europe a publié plusieurs textes majeurs visant à la protection de l'eau, dont la Charte européenne de l'eau du 6 mai 1968 qui souligne que l'eau constitue un patrimoine commun. L'Union européenne a elle aussi fait assez tôt du droit de l'eau l'un des éléments centraux de sa politique de l'environnement. Dès les années 70, les premières directives prises ont visé à protéger la santé des Européens en réduisant la pollution organique et chimique. La directive du 23 octobre 2000 (directive cadre sur l'eau) a fait de l'eau « non un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». La protection du milieu aquatique et de sa qualité est un objectif autonome de l'Union.

Malgré cette protection, l'eau est aujourd'hui une ressource menacée, imposant d'élaborer de nouveaux modes de gestion indispensables à la préservation de ce patrimoine.

II) L'eau est à la fois un enjeu de puissance et une ressource menacée, imposant l'intervention renouvelée de la puissance publique afin d'élaborer de nouveaux modes de gestion indispensables à la préservation de l'eau

Enjeu géostratégique et ressource menacée par l'action humaine (A), l'eau nécessite une prise en compte renforcée à partir de nouveaux modes de gestion, afin d'assurer la pérennité des générations à venir (B).

A) L'eau est à la fois un enjeu de puissance et une ressource menacée du fait de l'action de l'homme

1 - L'accès à l'eau et la qualité de l'eau sont deux défis majeurs pour notre siècle

Le risque majeur est celui de manquer d'eau, l'expression « or bleu » reflétant la rareté et la préciosité de cette ressource. L'eau recouvre certes 71% du globe, mais l'eau douce ne représente que 2,5% de la masse d'eau disponible, et seul 0,25% de cette eau douce est accessible à la consommation humaine (lacs, nappes phréatiques...), le reste étant stocké dans des glaces polaires ou des glaciers de montagne. La tension sur la ressource en eau s'est aggravée du fait de la croissance démographique, la population mondiale ayant quadruplé en un siècle – elle est passée de 1,6 à 6 milliards entre 1900 et 2000. 9 milliards d'humains peupleront la terre en 2050. Et la croissance corrélative du bétail, de la production agricole irriguée (70% des prélèvements sont réalisés pour l'agriculture), de l'urbanisation, sont à prendre en compte. Ainsi, la rupture entre ressources et besoins est à craindre, et « le temps de l'eau facile est révolu ». La majeure partie des pays

très fortement affectés par le manque d'eau se trouve au rivage sud de la Méditerranée, au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique, et enfin en Afrique du Sud. Plus précisément, dans, L'Eau. Un bien ? Un droit ? Tensions et opportunités, Alexandre Taithe analyse l'échelle d'exposition au stress hydrique. 19 pays sont déjà en situation de carence absolue (ressource renouvelable disponible par an et par habitant inférieure à 500 m³), la plupart des ces Etats se situant au Moyen-Orient et dans les Caraïbes, 9 sont en état de carence (Chypre), 16 en état de stress hydrique (Pologne, Danemark), 12 en état de vulnérabilité (Allemagne, Royaume-Uni). Vers 2025, une soixantaine d'États subiraient une situation de stress ou de carence hydrique. Le pourcentage de la population mondiale exposée aux situations de stress hydrique passerait de 9% en 2008 à 38% en 2025. D'où la forte tension qui s'est installée sur les ressources en eau conduisant à la construction de barrages, ou aux tentatives de dessalement de l'eau de mer (Arabie Saoudite, Koweït). Au risque de manque d'eau s'ajoute les problèmes de détérioration du milieu aquatique.

L'eau est un milieu de plus en plus pollué et pathogène. Les pollutions sont très diverses et les qualités attendues de l'eau varient selon les usages susceptibles de lui être donnés. Si, dans les pays développés, la pollution de l'eau par les eaux usées domestiques et industrielles est de mieux en mieux contrôlée, les pollutions d'origine agricole restent préoccupantes. Le recours à l'irrigation entraîne en soit une salinisation progressive des cours d'eau et des nappes phréatiques, tandis que l'usage intensif de fertilisants et de pesticides a pour effet de polluer les nappes souterraines. Quant à l'industrie, elle rejeterait 3 à 4000 substances chimiques différentes dans les cours d'eau. S'y ajoute encore de nouvelles pollutions produites par le rejet de médicaments. Dans les pays en développement, 90% des eaux usées sont rejetées dans les rivières et les nappes phréatiques sans avoir subi de traitement. Tous les grands fleuves sont pollués. Les populations souffrent du manque d'eau saine et de graves contaminations microbiologiques : l'eau reste la première cause de mortalité dans le monde avec 4 millions de décès par an selon l'OMS, dont 1, 5 millions d'enfants. Ces décès sont dus aux maladies véhiculées ou causées par des eaux courantes, stagnantes ou stockées. Trois groupes de maladie peuvent être distingués : les maladies parasitaires (paludisme), bactériologiques (choléra), et endémo-épidémiques (dengue, fièvre jaune). Selon le rapport de suivi 2008 du programme commun de surveillance OMS-UNICEF, près d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2 milliards de personnes ne disposent pas d'un assainissement adéquat. L'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement consiste à réduire d'ici 2015 de 50 % la proportion de personnes sans accès à l'eau potable et à un assainissement adapté.

La responsabilité de l'homme dans cette mise à mal de l'eau comme ressource est engagée. L'homme occidental ne peut plus s'imaginer comme vivant dans un «palais de cristal», une bulle qui le maintiendrait à l'abri de l'Histoire et des impératifs naturels. Dans Le palais de cristal, A l'intérieur du capitalisme planétaire, Sloterdijk évoque l'idée d'un palais de la consommation à l'échelle planétaire ; une architecture du *grand intérieur*. L'auteur se base ici sur l'image du palais de cristal forgée par Dostoïevski – métaphore renvoyant au fameux grand édifice de l'Exposition universelle de 1851 à Londres. La grande structure de confort est plus vaste, plus performante, plus absorbante que jamais. Des millions de nouveaux habitants sont en train d'entrer dans la serre de luxe d'une économie fondée sur le principe de la propriété. Le monde occidental est incarné aujourd'hui dans un grand intérieur de ce type, une serre de la détente dédiée au culte joyeux du consumérisme. Ce bâtiment prophétique révèle que le capitalisme est un projet global qui consiste à transposer la totalité de la vie dans l'immanence du pouvoir d'achat. Ce modèle se caractérise par la richesse, le consumérisme, et le gaspillage des ressources naturelles. Appliquée à l'eau, cette théorie éclaire d'un regard nouveau les parcs aquatiques, les fontaines dans les supermarchés (centre commercial de la Part Dieu) ou la multiplication des piscines privées. Pour vaincre l'ennui fondamental qui caractérise la vie dans la grande serre, apparaît une poursuite incessante des désirs individuels. Or, cette recherche insouciante du plaisir, du profit, de la croissance n'est pas sans conséquences. La Banque mondiale, dans un rapport sur les impacts régionaux du réchauffement, publié le 19 juin 2013, place Bangkok parmi les mégalopoles les plus vulnérables au changement climatique. Bâtie il y a trois siècles sur des terres marécageuses, à 1,5 mètres au dessus du

niveau de la mer, la ville a ponctionné de manière trop intensive ses ressources. Les industriels prélèvent chaque année 2,8 millions de mètres cubes d'eau dans la nappe phréatique. Bangkok s'enfonce de 1,2 cm chaque année, sous l'effet non seulement de l'épuisement des eaux souterraines, mais aussi du poids des constructions, de l'érosion et des glissements de terrain. Menacée au sud par les courants marins parfois violents de l'océan indien, la ville est, au nord, très vulnérable aux crues provoquées par les épisodes de mousson abrupts. A l'automne 2011, la Thaïlande encourait les pires inondations qu'elle ait connue en cinquante ans : 64 provinces du pays étaient touchées. 600 personnes perdirent la vie et les dégâts se chiffraient à hauteur de 26 milliards d'euros.

2 - Si l'eau est classiquement un moyen au service d'une stratégie de puissance, les tensions autour de l'eau comme ressource peuvent concourir à l'exacerbation des tensions entre États souverains

L'eau peut être un moyen au service d'une stratégie de puissance. Par la facilité d'accès qu'offre la mer, et le statut juridique de la haute mer, l'eau recèle des enjeux géostratégiques forts. Les conflits pour la maîtrise des espaces maritimes sont anciens et multiples. Ainsi, la guerre de 1812 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dite « deuxième guerre d'indépendance », est en partie liée aux conséquences néfastes sur le commerce maritime américain du blocus anglais de nombreux ports européens. Quant au conflit territorial entre la Chine et le Japon autour des îles Diaoyu-Senkaku, il est lié à la volonté des deux pays d'imposer leur suprématie en mer de Chine orientale. La domination des océans est aujourd'hui encore un signe de puissance et une garantie de peser sur la scène internationale. Disposer par exemple d'une force de dissuasion sous-marine indépendante confère à un Etat un statut politique international majeur. Les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU sont d'ailleurs ceux qui disposent de la technologie des sous-marins nucléaires. Par ailleurs, l'un des enjeux actuels dans la maîtrise de l'espace maritime est la lutte contre la piraterie. Longtemps cantonnée aux mers asiatiques, la piraterie connaît aujourd'hui un regain très net et est devenue majoritairement africaine depuis 2007, la plupart des actes ayant lieu au large de la Somalie. Le gouvernement somalien fédéral transitoire ne contrôlant qu'une faible partie du territoire, la lutte contre la piraterie est difficile. En outre, les actes de piraterie s'étendent depuis 2008 à l'océan indien, au large des Seychelles. C'est un phénomène qui met en cause la stabilité géopolitique de régions entières. La sécurité des ressortissants dans le monde, la protection des pavillons français tout comme les intérêts diplomatiques et économiques (un rapport de la Banque africaine de développement publié le 9 août 2011 évalue le coût de la piraterie à 5 milliards d'euros par an pour les armateurs) imposent à la France une action centrale dans la lutte contre la piraterie.

En tant que ressource première, l'eau peut également provoquer des tensions entre États. En effet, 40% de la population mondiale est installée sur 263 bassins fluviaux transfrontaliers, et quelques États dépendent fortement, pour leur approvisionnement en eau, de ressources externes (en Afrique, 80% des eaux de surface utilisées proviennent de ressources transfrontalières). Dès 1894, un affrontement diplomatique grave au sujet du Rio Grande éclata entre les Etats-Unis et le Mexique. Au XXe siècle, plusieurs conflits émaillent les relations entre États (entre Israël et la Syrie ou le Liban; ou entre l'Ethiopie et la Somalie). L'ONU recense toujours trois cents zones de conflits potentiels au sujet de l'eau, d'autant que les États (en particulier la Chine ou l'Inde) ont multiplié les barrages sur les grands fleuves. Sur 45 000 barrages dans le monde, 35 000 ont été installés après 1950. Ainsi, si peu de conflits armés ont éclaté à propos de la maîtrise de l'eau, cette situation pourrait changer. Ceci implique d'envisager de nouveaux modes de cogestion de l'eau.

B) Le renforcement de l'action de la puissance publique afin de penser de nouveaux modes de cogestion apparaît indispensable à la préservation de l'eau comme ressource

Afin de lutter contre la pollution de l'eau, sa raréfaction potentielle et les risques de conflits, la puissance publique a, à l'instar de la communauté internationale, renforcé son action (1). Face à l'urgence des défis posés par l'eau, la question d'un véritable changement de notre modèle de développement se pose (2).

1 - Le renforcement de l'action de l'État dans la gestion de l'eau et les nouveaux modes de cogestion

Ce sont les objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine de l'eau qui fixent actuellement le cadre de l'intervention de l'État (lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010). Ces lois réaffirment l'objectif de la DCE de 2000 de bon état des eaux d'ici 2015, avec notamment la réduction des pollutions d'origines agricoles, urbaines et industrielles (suppression de certains produits phytosanitaires), et la généralisation des périmètres de protection des 500 captages les plus menacés. La France s'est engagée, afin de lutter à la source contre les pollutions diffuses, à atteindre un bon état en 2015 pour 66% des eaux douces de surface. De plus, la lutte contre la mauvaise utilisation des ressources implique de mettre l'accent sur une nouvelle culture de l'eau. Des actions de sensibilisation du public sont engagées (campagnes d'information et de conseil). L'installation de dispositifs économiseurs d'eau est promue. De telles mesures conduisent à une réduction de 25 % de la consommation d'eau dans l'habitat. Se pose également la question du financement des investissements et celle des tarifications. Les métiers de l'eau se caractérisent par des investissements lourds et de longue durée. Les 32 000 installations de captage, 250 000 km de canalisations, 16 000 installations d'épuration sont le plus souvent la propriété de collectivités publiques. 70% des investissements sont financés par celles-ci, 18% par les agences de l'eau et 12% par les délégataires privés. Le prix du service facturé à l'utilisateur ne peut seul permettre de financer la mise à jour des équipements. Il paraît aujourd'hui essentiel de repenser les instruments financiers et de gouvernance de la politique de l'eau, non plus dans le seul cadre du « petit cycle de l'eau », c'est à dire de la chaîne production-consommation-traitement, mais aussi dans celui du « grand cycle de l'eau », à savoir la protection des milieux naturels en zone urbanisée, des eaux de surface comme des eaux souterraines. Le Centre d'analyse stratégique propose, dans une note d'analyse intitulée Pour une gestion durable de l'eau en France datée d'avril 2013, de revoir le système de tarification de l'eau potable en augmentant la part variable au détriment de la part fixe (l'abonnement), ce qui pénaliserait les plus gros consommateurs. Il s'agit aussi d'établir dans les communes qui présentent des risques de pénuries d'eau et après la réalisation d'études approfondies, une tarification progressive et/ou saisonnière. Enfin, il convient d'étudier les conditions d'une modification fiscale augmentant le taux de TVA sur les engrais azotés et incluant ceux-ci dans la liste des substances dont l'usage est assujéti à la redevance sur les pollutions diffuses, tout en prévoyant des compensations adéquates pour les agriculteurs. Cette réflexion nationale est relayée par des institutions supra-nationales.

Une action déterminée au niveau européen et mondial vise à garantir l'eau comme ressource. La multiplication des directives a conduit à l'amélioration du traitement des eaux usées urbaines et à l'interdiction effective de certains types de pesticides ces dix dernières années au niveau européen (atrazine, glyphosate). La diminution des teneurs détectées dans les eaux en matière de produits phytosanitaires en résulte. Mais si la diminution de l'usage des engrais agricoles est encourageante pour la pureté de l'eau, la teneur en nitrates reste très élevée dans les cours d'eau comme dans les eaux souterraines. Dans ce contexte, la France a été condamnée pour non respect de la directive « Nitrates » du 12 décembre 1991 par la CJCE en mars 2001 concernant 37 points de captage en Bretagne. Le 27 février 2012, la Commission européenne a traduit de nouveau la France devant la CJCE pour n'avoir pris les « mesures efficaces » afin de lutter contre la pollution des eaux par ces substances. Sur le plan international, la clôture du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Rio en 2012 a donné lieu pour les parties à des engagements sur la voie des politiques de l'eau. La mise en œuvre de solutions plus intégratives, l'application des droits et réglementations existantes et les accords internationaux

ont été abordés. De nouveaux accords ont été lancés, comme une convention sur les eaux souterraines dans la région arabe. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau. Plusieurs organisations se sont engagées à créer des structures internationales pour partager informations et expériences : l'association des multinationales d'Amérique latine FEMSA, par exemple, compte investir 27 millions de dollars sur 32 fonds pour la conservation des bassins versants dans leur région. Devant les déficits en eau prévisibles, d'autres solutions techniques sont envisageables : augmenter les ressources en eau par le transfert par canaux, par bateaux, dessaler l'eau de mer, exploiter des ressources souterraines. Le principal problème n'est donc pas le manque d'eau (avec le dessalement, les ressources sont potentiellement infinies), mais leur coût. Le dessalement de l'eau de mer revient par exemple à près d'un dollar par m³. Face à ces défis, une réflexion autour de notre mode de développement s'impose.

2 - Une politique de l'eau impose de repenser notre contrat social en y intégrant une solidarité du présent avec les générations à naître

Une politique de l'eau efficace implique, dans une optique réformiste, de penser un nouvel impératif catégorique incluant les générations futures. Dans Le Principe responsabilité, Hans Jonas dresse l'analyse suivante : « Le Prométhée définitivement déchaîné, auquel la science confère des forces jamais encore connues et l'économie son impulsion effrénée, réclame une éthique qui, par des entraves librement consenties, empêche le pouvoir de l'homme de devenir une malédiction pour lui (...) L'expérience de la peur ouvre à la responsabilité : une peur qui « invite à agir », en ce qu'elle est « la peur pour l'objet de la responsabilité ». Hans Jonas invite ainsi à dépasser l'impératif catégorique kantien. Le principe de précaution s'inscrit partiellement dans cette logique, logique que l'on retrouve dans le Grenelle de l'environnement, remettant au cœur des débats l'idée de gouvernance écologique. Il s'agit de restaurer la confiance des citoyens dans l'information environnementale en renforçant les règles de l'expertise et en clarifiant les responsabilités en cas de pollution. Par ailleurs, une politique de l'eau doit s'inscrire dans la durée en incluant toutes les forces sociales. Toutefois, l'importance accordée à la question des ressources premières est très largement fluctuante. Cette question est aujourd'hui reléguée derrière d'autres priorités (pouvoir d'achat, chômage notamment). Les retournements de tendance économique diminuent l'importance des questions de long terme. Et la montée de l'individualisme, couplée au refus des contraintes tend à modifier l'appréhension de l'eau qui s'inscrit bien plus dans une approche hédoniste, touristique du bien-être, que sous l'angle de la responsabilité collective (Sylvie Brunel, La planète disneylandisée).

Aussi n'est-il pas certain que la démocratie représentative soit apte en l'état à relever le défi mondial de l'eau, à l'instar d'autres questions environnementales. Dominique Bourg et Kerry Whiteside rappellent dans leur ouvrage, Vers une démocratie écologique, que notre contrat social garantit la propriété, la jouissance des biens privés, l'exploitation continue et pacifique de l'environnement. La question de l'eau, qui suppose action transfrontalière et pensée à long terme, s'oppose à la liberté des Modernes conditionnée par le découpage territorial (souveraineté) et la multiplication des échéances électorales à court terme. La particularité des deux auteurs est alors de ne pas en appeler à un retour en arrière (le choix de la nature contre l'homme) ou à traiter d'une guerre entre ces deux blocs, mais à défendre un enrichissement de la démocratie représentative, une architecture institutionnelle plus complexe. Refondre la démocratie imposerait trois actes clefs : donner une place plus grande aux ONGE dans l'élaboration des lois (par exemple un droit de parole lors de l'examen des lois en Commission). Une « Académie du futur », regroupant les experts aujourd'hui dispersés dans différentes structures, aurait pour but d'éclairer les gouvernants. Enfin, le Sénat serait une chambre haute dévolue aux enjeux de long terme (gestion des ressources premières, partage de l'eau, fiscalité) qui pourrait opposer un veto aux projets de loi contraires à la préservation de la biosphère, et de l'eau en particulier.

« L'œil véritable de la terre, c'est l'eau » écrit Gaston Bachelard dans L'eau et les rêves. Onirique, première et indispensable, l'eau est pourtant traitée avec démesure, absence de sagesse et de modération. Rien n'est plus actuel à cet égard que la mise en garde d'Eschyle : « La démesure en mûrissant produit l'épi de l'égarement et la moisson qu'on enlève n'est faite que de larmes ». C'est bien la vertu grecque de modération qui doit guider notre rapport à l'eau. C'est justement cette qualité s'appliquant à tous, aux dieux et aux hommes, qui en irriguant l'esprit de chacun, permet de vivre en harmonie avec le milieu naturel. A l'heure de la modernité excessive, pourquoi ne pas entendre la sagesse des anciens en préservant l'eau, condition de notre vie sur Terre, et donner ainsi tort à Lord Byron qui écrit : « Jusqu'à ce que la douleur le lui enseigne, l'homme ne sait pas quel trésor est l'eau ».